



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation des chrétiens d'Orient

Question au Gouvernement n° 682

Texte de la question

## SITUATION DES CHRÉTIENS D'ORIENT

**M. le président.** La parole est à M. Gwendal Rouillard, pour le groupe La République en marche.

**M. Gwendal Rouillard.** Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, je souhaite vous interroger sur l'action de la France envers les chrétiens d'Orient et les minorités. J'associe à ma question Claude Goasguen, coprésident du groupe d'études créé à l'Assemblée nationale sur ce sujet, et nos collègues membres de ce groupe.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire part de deux considérations.

D'une part, en cohérence avec les engagements du Président de la République, nous souhaitons que la France puisse bâtir dans la durée – nous insistons sur ce point – une politique de soutien aux chrétiens d'Orient et aux minorités. Il s'agit de protéger et de soutenir des populations qui souhaitent rester vivre sur leurs terres, au nom des valeurs humanistes de la France.

D'autre part, l'action de la France envers les chrétiens d'Orient est pertinente parce que ces derniers constituent, hier comme aujourd'hui, un facteur de dialogue et de paix dans la région. À nos yeux, les chrétiens doivent continuer à jouer ce rôle de médiateurs, au nom de la diversité culturelle et confessionnelle.

Ces deux considérations posées, j'aurai trois questions, monsieur le ministre.

Premièrement, suite à la conférence internationale de Koweït du 13 février dernier, lors de laquelle vous avez défendu une position très ferme, quels sont les engagements du gouvernement irakien pour une paix véritablement inclusive ?

Deuxièmement, depuis 2015, la France a décidé la création d'un fonds dit « minorités » finançant des actions en Irak, en Syrie, au Liban et en Jordanie. Quel en est le bilan ? Quelles sont les perspectives pour ce fonds ?

Troisièmement, la France a pris l'initiative de créer, avec les Émirats arabes unis, le fonds dit ALIPH – Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit – pour la sauvegarde du patrimoine culturel et religieux. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Je conclurai, monsieur le ministre, en disant que nous refusons la thèse selon laquelle les chrétiens d'Orient et les minorités seraient voués à disparaître. Bien au contraire, nous considérons qu'une action globale déterminée, y compris en Israël et en Palestine, doit permettre à ces populations de rester vivre chez elles.  
*(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM et quelques bancs des groupes LR, UDI-*

*Agir et NG, ainsi que parmi les députés non inscrits.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Yves Le Drian**, *ministre de l'Europe et des affaires étrangères.* Monsieur le député, la protection des chrétiens et, plus généralement, des minorités au Moyen-Orient est une longue tradition pour la France. Cette tradition nous honore et nous oblige : c'est pourquoi je me réjouis de la création, au sein de votre assemblée, d'un groupe d'études sur les chrétiens d'Orient, que vous coprésédez avec M. Goasguen.

L'émergence de Daech a constitué une rupture brutale dans la mesure où l'élimination des minorités fait partie intégrante du projet totalitaire de l'organisation terroriste, avec les horreurs que l'on connaît. Pour la première fois dans l'histoire, des communautés millénaires ont été et sont toujours menacées de disparaître de la terre qui les a vues naître – c'est vrai pour certaines églises chrétiennes, mais aussi pour les Yézidis.

Dès 2015, sous l'impulsion de mon prédécesseur Laurent Fabius, la France a pris des initiatives pour faire en sorte qu'au-delà du combat contre Daech, le respect des minorités puisse devenir un enjeu international. Nous avons mis en place un fonds spécifique, qui a permis à une soixantaine de projets de voir le jour. Ce fonds sera pérennisé, tant pour des projets spécifiques que pour des actions menées dans le cadre de l'ALIPH que vous avez citée, cet organisme qui prévoit de reconstituer des parties du patrimoine de ces communautés. Cela a été annoncé par le Président de la République et initié par mes soins lors de la conférence de reconstruction à Koweït il y a peu de temps.

Cette action suppose aussi que ces minorités aient toute leur place dans la reconstruction politique de leur pays. Sur ce point, nous avons un débat fructueux avec les autorités irakiennes, qui laisse à penser que ce principe sera respecté. S'agissant de la Syrie, comme vous le savez, ce n'est pas encore d'actualité...

*(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM et quelques bancs du groupe LR.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Gwendal Rouillard](#)

**Circonscription :** Morbihan (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 682

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Europe et affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Europe et affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mars 2018](#)